



Direction des Solidarités

2026 DSOL 110 : Subventions (6 500 euros) à trois associations et signature d'une convention annuelle avec trois associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (FAL Solidarité) attribuée au 6ème arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'acte 2 de la territorialisation de l'action publique parisienne, dont les objectifs et moyens ont été précisés lors d'une communication dédiée de la Maire de Paris au Conseil de Paris de février 2025, réaffirme la volonté de permettre aux mairies d'arrondissement de soutenir le pilotage et l'animation de l'action sociale sur leur territoire, en prenant appui notamment sur le partenariat associatif.

Ainsi, dans ce cadre et en complément de la déclinaison des politiques sociales parisiennes sur chaque arrondissement, un **Fonds d'animation locale (FAL) Solidarités a été créé. Il comprend notamment une enveloppe de 500 000 €** dédiée à l'émergence de nouveaux projets et actions de développement social local tenant compte des besoins sociaux de chaque territoire. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour ceux comptant des quartiers populaires.

Cette enveloppe a pour objectif le financement de projets et actions permettant l'amélioration de la situation sociale des habitants de chacun des arrondissements, en portant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre eux. Ces projets et actions visent à répondre aux besoins sociaux mis en exergue dans les diagnostics sociaux de territoire.

Les projets financés sont ainsi inscrits dans les **priorités définies par la feuille de route de la mairie d'arrondissement** et en **cohérence avec les priorités des différents schémas et stratégies parisiennes pilotées par la DSOL** (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de la protection de l'enfance, le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique). L'ancrage local des projets et actions (mises en œuvre sur le territoire de l'arrondissement au bénéfice de ses habitants) a constitué un critère de choix important de l'arbitrage des mairies d'arrondissement. Par ailleurs, la priorité a aussi été donnée aux actions innovantes ou permettant de répondre à des besoins sociaux non couverts et non financés dans le cadre d'autres dispositifs.

Dans le **6^{ème} arrondissement**, les demandes de subvention ont été déposées, dans le cadre d'un appel à projets d'arrondissement et elles ont été examinées sur la base des priorités issues de la feuille de route d'arrondissement et en cohérence avec les priorités des différents schémas et stratégies parisiennes pilotées par la DSOL (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de prévention et protection de l'enfance ; le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique).

Au titre du Fonds d'animation locale solidarités (FALSOL), sur demande du Maire du 6^{ème} arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2026 :

Associations	Actions	Montant proposé
AUTONOMIE PARIS SAINT JACQUES	Solidarités - ateliers aidants/aidés	2 500 €
KOCOYA THINKLAB LABORATOIRE D'IDEEES INNOVANTES POUR L'EDUCATION NUMERIQUE	Se protéger sur Internet : cycle de tables rondes pour les seniors du 6e	2 500 €
PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (PCPS)	FALSOL6 - Fonds d'animation locale solidarité du 6ème arrondissement	1 500 €
Total		6 500 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser également à signer les conventions annexées au présent projet.

|

Le Maire de Paris